

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**



**PREFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté
Section Elections

Strasbourg, le

1 Mars 2020

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de HERBITZHEIM

La préfète de la région Grand est,
préfète de la zone de défense et de sécurité est,
préfète du Bas-Rhin

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune de HERBITZHEIM ;

VU les propositions de Monsieur le maire de HERBITZHEIM ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République - 67073 STRASBOURG CEDEX

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République - 67073 STRASBOURG CEDEX

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Les conseillers municipaux suivants sont nommés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de HERBITZHEIM :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal n° 1 (issu de la liste « HERBITZHEIM, UN VENT D'AVANCE ! »)	Monsieur PADRIXE Emmanuel	Madame KOEPEL Laurence
Conseiller municipal n° 2 (issu de la liste « HERBITZHEIM, UN VENT D'AVANCE ! »)	Madame STEINER Lucienne	Monsieur WITTMANN Joël
Conseiller municipal n° 3 (issu de la liste « HERBITZHEIM, UN VENT D'AVANCE ! »)	Monsieur BUJHA Steve	Madame SCHMITT Jeannine
Conseiller municipal n° 4 (issu de la liste « HERZUM 2020 »)	Monsieur MULLER Joël	Monsieur RUFF Christophe
Conseiller municipal n° 5 (issu de la liste « HERZUM 2020 »)	Madame MULLER Mireille	/

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire de HERBITZHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète,
Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général

Mathieu DUHAMEL